

Le journal du RAM

Eckwersheim – Lampertheim – Mundolsheim – Vendenheim

4



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

07.78.41.75.43

ram@cias-vendenheim.fr

DARDILHAC JESSICA

Mars et Avril 2017

Infos

Le mot du RAM

Un air de printemps souffle sur le RAM !

Le 10 mars nous ferons notre dernière sortie à Papoos, car avec les beaux jours nous pourrons à nouveau profiter de sorties en extérieur. Nous commencerons dès le mois d'avril avec la visite de la caserne des pompiers !

L'hiver laissera également place à de jolies activités colorées et fleuries ainsi qu'à de belles promenades ensoleillées.

Jessica DARDILHAC, animatrice du RAM.

Horaires d'ouverture

PERMANENCES

- > Le lundi de 08h30 à 10h30 à Eckwersheim
- > Le mardi de 08h30 à 10h30 à Lampertheim
et de 13h30 à 18h30 à Vendenheim
- > Le jeudi de 08h30 à 10h30 à Mundolsheim

Et sur rendez-vous

Fermeture de la permanence

> Mardi 7 mars 2017

> Lundi 20 mars 2017

Le RAM en images



Les obligations de l'assistant maternel

Obligations vis-à-vis de l'enfant et de sa famille



- Assurer la sécurité de l'enfant, sa santé et son épanouissement.
- Ne jamais laisser un enfant seul.
- Ne jamais déléguer l'accueil ou la surveillance de l'enfant à une tierce personne.
- Assurer une cohabitation sans risque entre vos animaux et les enfants.
- Respecter les règles de sécurité en cas de déplacement en voiture.
- Souscrire une assurance "responsabilité civile professionnelle" et une assurance spécifique du véhicule en cas de transport d'enfants.
- Afficher de manière permanente, visible et facilement accessible les coordonnées des services de secours, des parents et des services départementaux de Protection Maternelle et Infantile.
- Entretenir vos appareils de chauffage et de production d'eau chaude susceptibles de produire du monoxyde de carbone et faire ramoner votre cheminée. Ces travaux doivent être effectués par un professionnel une fois par an.
- Etablir un contrat écrit avec les parents des enfants accueillis.

Obligations vis-à-vis du service de PMI



- Respecter les termes de votre agrément en matière de nombre et d'âge des enfants accueillis (de 0 à 18 ans). Vos enfants de moins de 3 ans rendent indisponible une place d'accueil autorisée par l'agrément jusqu'à leur date d'anniversaire.
- Déclarer les enfants accueillis dans les huit jours suivants l'accueil : nom, prénom, âge de chacun, noms de leurs responsables légaux, date de début d'accueil. Déclarer la fin d'accueil de ces enfants.
- Informer sans délai le service de PMI en cas d'accueil exceptionnel. L'accueil exceptionnel de courte durée d'un enfant supplémentaire par rapport au nombre prévu par votre agrément est autorisé par la loi, sous réserve que le nombre d'enfants accueillis simultanément ne dépasse pas 6 et que vous ayez obtenu l'accord préalable du Président du Conseil Départemental. La durée de cet accueil ne peut dépasser un mois.
- Adresser une demande écrite signée si vous souhaitez une modification de votre agrément.
- Informer par courrier tout déménagement au minimum 15 jours avant celui-ci. Si vous changez de département de résidence cette information est à transmettre au Président du Conseil Départemental de votre nouvelle résidence en joignant la copie de votre attestation d'agrément.
- Demander votre renouvellement d'agrément 3 mois minimum avant l'échéance de celui-ci.
- Déclarer sans délai tout accident grave ou décès d'un enfant qui vous est confié survenant durant le temps d'accueil.
- Signaler sans délai toute modification pouvant avoir une incidence sur votre agrément (logement, composition familiale, hébergement de tiers...).

Agenda

Ateliers d'éveil

Les ateliers d'éveil sont des temps d'animation réservés aux assistants maternels et aux enfants qu'ils accueillent. Une autorisation parentale doit être signée par le parent employeur.

Le mardi et le vendredi de 09h à 11h

Le prog'RAM est envoyé tous les mois par mail

❖ Mars (inscriptions déjà possibles)

- Mercredi 01 : **Modelage** - Lampertheim
- Vendredi 03 : **Fête des grands-mères** - Vendenheim
- Mercredi 08 : **Tapis de lecture** - Eckwersheim
- Vendredi 10 : **PAPOOS (dernière séance)**
- Mercredi 15 : **Table Savonnée** - Mundolsheim
- Vendredi 17 : **Transvasements** - Lampertheim
- Mercredi 22 : **Revoilà le printemps** - Mundolsheim
- Vendredi 24 : **Eveil Musical** - Vendenheim
- Mercredi 29 : **Bébés lecteurs** - Lampertheim
- Vendredi 31 : **Dessine-moi** - Eckwersheim

❖ Avril (inscriptions déjà possibles)

- Mercredi 05 : **Fresque** - Mundolsheim
- Vendredi 07 : **Chasse aux œufs** - Eckwersheim
- Mercredi 19 : **Eveil Musical** - Eckwersheim
- Vendredi 21 : **Visite de la caserne** - Vendenheim
- Mercredi 26 : **Bébé lecteur** - Lampertheim
- Vendredi 28 : **Jeux libre** - Mundolsheim

Visite de la caserne des pompiers

Les pompiers de Vendenheim nous invitent à venir visiter leur caserne !

Vendredi 21 avril – 10h
RDV à la caserne

Comme l'année dernière nous pourrons monter dans les véhicules, essayer la lance à incendie et même prendre une petite collation avec les pompiers !!!



Eveil Musical

Une fois par mois, le RAM propose aux enfants une séance d'éveil musical, animée par Laurie.

Lors de ces ateliers est racontée une histoire en musique. Ils permettent aux enfants de chanter, de faire de la musique en utilisant leur corps, mais aussi de découvrir de nouveaux instruments.



Prochaines séances :

- 24 mars 2017

- 19 avril 2017

Bébés Lecteurs

A la bibliothèque de Lampertheim

Le dernier mercredi du mois, à 10h30

Ouvert à tous !

Un temps d'animation autour du livre, dédié à la petite enfance est proposé à la bibliothèque de Lampertheim, 1 fois par mois.

Les enfants du RAM s'y rendent en calèche, sous réserve d'être inscrits assez tôt, car les places sont limitées.

Prochains rendez-vous :

- Mercredi 29 mars 2017

- Mercredi 26 avril 2017



Café AMAT

Se rencontrer, échanger, sur des sujets qui vous touchent dans votre pratique. Partager ses expériences, faire part de ses idées, ou juste s'informer, écouter et s'ouvrir aux autres.

Jeudi 16 mars 2017
De 20h à 21h30

RDV au CIAS à Vendenheim, autour d'un café, d'un thé, ou autre ! Nous ferons un point sur le contrat de travail et un retour sur la réunion FEPEM du 27 février.

Séance sur inscription